

MON ENFANT EST MALADE

(fièvre supérieure 38°, toux, diarrhée, vomissements...)



LA RÈGLE D'OR : Je ne le mets pas en collectivité

IL A MOINS DE 6 ANS

Et son état n'est pas inquiétant

Les symptômes
durent moins de
3 jours

La fièvre ou
les symptômes
persistent

Au bout de 3 jours

IL A PLUS DE 6 ANS

Sans délai

TOUT ÂGE

Il a un comportement
inhabituel, une fièvre
mal tolérée

Sans délai

**Je consulte un médecin
ou prends un avis médical**

 Je lui signale si un adulte de l'entourage proche
est malade ou a une PCR positive



Un autre diagnostic est posé
et/ou le médecin ne prescrit
pas de test PCR



**Le médecin prescrit
un test PCR**



Résultat -

Résultat +

Mon enfant peut retourner
en collectivité dès qu'il n'est
plus malade.
Résultat PCR et certificat de non
contagion non nécessaires.

L'accueil de mon enfant est suspendu le temps
défini par le médecin (7 jours).
S'il n'est plus malade, le retour en collectivité
est possible après le 7^e jour.
PCR de contrôle et certificat médical non nécessaires.

mpedia.
spécialiste de l'enfant

Pour des parents bien informés.